

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Dans un contexte économique en mutation,
le secteur des compléments alimentaires fait preuve de résilience**

Synadiet, le syndicat national des compléments alimentaires, publie les chiffres 2022 du marché des compléments alimentaires ainsi que les résultats d'une enquête consommateurs exclusive réalisée par Harris Interactive. En dépit des mutations économiques, le secteur des compléments alimentaires se montre résilient avec 3% de croissance en 2022 et un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros. Cette croissance traduit l'ancrage de ces produits dans les habitudes de santé des Français (59% de consommateurs dont 75% de consommateurs réguliers), souvent recommandés par les professionnels de santé et l'entourage des consommateurs. Le circuit officinal reste leur principal lieu de distribution et le plus dynamique, les autres circuits étant tributaires de leur conjoncture générale.

- **Un secteur résilient**

En 2022, le secteur des compléments alimentaires a généré 2,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit une croissance de 3% par rapport à l'année précédente. Ainsi, malgré un contexte économique en mutation, le secteur fait preuve de résilience. En effet cette croissance en valeur est portée par une hausse des volumes de vente. Elle témoigne de l'ancrage du complément alimentaire dans les habitudes de santé des Français.

- **Des produits ancrés dans les habitudes de santé des Français**

En effet, 59% des Français consomment compléments alimentaires, une consommation stable sur ces trois dernières années. 44% des Français sont même des consommateurs réguliers, consommant des compléments alimentaires plusieurs fois par an. **La hausse significative de ces consommateurs réguliers (+ 7 points en deux ans) traduit la satisfaction des consommateurs pour ces produits et la place qu'ils occupent désormais dans les habitudes de santé des Français.**

- **Des produits recommandés par les proches et les professionnels de santé**

En outre, **l'implication des professionnels de santé et le bouche à oreille ressortent comme étant les principales raisons de consommation des compléments alimentaires.** Ainsi, la très grande majorité des consommateurs indiquent avoir reçu un conseil de leur pharmacien (33%), de leur entourage (29%), de leur médecin généraliste (21%) ou d'un autre professionnel de santé (21%) avant de consommer des compléments alimentaires.



- **Une évolution disparate en fonction des circuits de distribution**

La résilience du secteur et l'attachement des Français pour ses produits révèle néanmoins de fortes disparités en fonction des circuits de distribution. Si **la pharmacie et la parapharmacie se portent très bien (respectivement +9% et +7%), la grande distribution et le circuit spécialisé bio sont en recul (-5% et -13%) tandis que la vente en ligne stagne (+1%)**. Cette différence s'explique par la conjoncture de chacun de ces circuits : baisse du trafic dans les circuits alimentaires touchés par l'inflation ; retour au calme après plusieurs années de forte croissance pour la vente en ligne. A l'inverse, la pharmacie, circuit de référence en matière de santé, dont la mission s'est renforcée ces dernières années, est encore stimulée en 2022 avec un trafic officinal tiré notamment par le retour des pathologies hivernales. **Elle reste ainsi, de loin, le premier lieu d'achat des compléments alimentaires (54% des ventes, soit +4 points).**

SYNADIET

Syndicat national des compléments alimentaires

Syndicat professionnel indépendant créé en 1950, SYNADIET vise à fédérer et accompagner ses adhérents dans l'exercice de leur métier, qui est de contribuer à préserver et améliorer la santé des consommateurs, grâce à l'utilisation de compléments alimentaires et autres produits de santé naturelle, et les engager dans une démarche responsable et transparente. Avec près de 300 adhérents sur toute la chaîne de valeur des compléments alimentaires (fabricants, façonniers, fournisseurs d'ingrédients, distributeurs, laboratoires d'analyse, consultants), SYNADIET a une force de représentativité unique en France.